

## REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

## COMMUNE DE CORMERAY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois d'Avril à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Joël PASQUET, Maire.

**Date de Convocation** : 01/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

**Présents** : Joël PASQUET (Maire), Eric MARTINET (Maire-adjoint), Evelyne TROISPOUX (Maire-adjoint), Bertrand BRIOT, Marie-Line BLANCHET, Jérôme CLIMENT, Eliane HENRIOT, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Daniel RENVOIZE.

**Absents excusés** :

Jean-Michel BLAITEAU qui donne procuration à Bertrand BRIOT

Jean-Louis MARTINEZ qui donne procuration à Patricia LEHOUX

Jennifer REVELUT qui donne procuration à Marie-Line BLANCHET

**Absents** : Jean-Ephrem MILLIASSEAU

Evelyne BASTIDE

Isabelle CHAMPION-POIRETTE

Cédric IWANCZUK

**Evelyne TROISPOUX** est désignée comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2023/ 010**

**Objet : Délibération portant sur la reprise des restes à réaliser**

Joël PASQUET, Maire, présente au Conseil le montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Le résultat global de clôture 2022 du budget principal est donc de + 518 093,09 €.

Reste à réaliser en recettes de fonctionnement	0.00 €
Reste à réaliser en dépenses de fonctionnement	0.00 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement	0.00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement	0.00 €

Le résultat de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de + 518 093,09 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Joël PASQUET, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

**à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 041-214100612-20230411-2023\_10-DE

Berger  
Levrault

**Décide** de reprendre dans le budget 2023

Le Reste à réaliser en recette d'investissement de 0.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire.

Délibération n° **2023 / 010**

Cormeray le 11 Avril 2023

Le Maire  
Joël PASQUET

